



Accès à l'enseignement supérieur : le grand bal des hypocrites

Luc Bentz — 29 avril 2018

C'est en février 2018 qu'ont commencé les manifestations contre Parcoursup, le nouveau système d'orientation des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur. On y fit grand usage de ce mot si péjorativement connoté : *sélection*. Depuis, le mouvement a *diffusé*, de manière variable selon les établissements, dans les universités alors que, paradoxalement, les étudiants ont franchi, parfois depuis longtemps, ce cap et que, non moins paradoxalement, les lycéens, pourtant les premiers concernés, sont absents de la « lutte ».

L'argumentation n'est pas toujours rigoureuse. On a ainsi accusé la loi du 8 mars 2018, dite loi ORE (« orientation et réussite des étudiants »), de mettre en cause des règles locales de compensation de notes, alors qu'elle ne modifie le Code de l'éducation que sur les articles traitant des procédures d'accès à l'enseignement supérieur. Nous écarterons l'accumulation de revendications globalisantes qui ne relèvent que du choix des entrepreneurs de cause(s) qui y recourent. Pour notre part, nous en resterons *ici* au problème *en cause* : la procédure « Parcoursup », légalisée par la loi ORE, d'affectation des bacheliers dans l'Enseignement supérieur, en laissant de côté la mobilisation dans les universités, telle qu'on la constate ou se la représente.

Outre la menace *en soi* d'une sélection à l'entrée des universités, la critique du nouveau dispositif entend dénoncer une mesure qui, plus spécifiquement, pénaliserait contre les jeunes issus des classes populaires. Ce type de mobilisation émane aussi bien de ceux que le projet inquiète, à tort ou à raison, que de ceux qui font leur ce grand principe contestataire énoncé par Pierre Dac : « pour tout ce qui est contre ; contre tout ce qui est pour ».

Ce sera notre point d'entrée. Loin des oppositions aussi binaires que sommaires, nous évoquerons un dossier d'ensemble (ou un ensemble de dossiers) où, logiquement, la mise en place de *Parcoursup* et les débats sur l'évolution du baccalauréat sont liés. Il ne faut donc pas s'arrêter à l'apparence des discours et aux postures : au grand bal des hypocrites, il y a des masques de toutes les couleurs.

Sommaire

Accès à l'enseignement supérieur : le grand bal des hypocrites.....	1
Les étendards sont-ils des voiles ?.....	2
D'APB à Parcoursup.....	4
Bal costumé, bal masqué.....	5
Janus et le baccalauréat.....	7
Comment penser la continuité lycée-université ?.....	8
Baccalauréat : un même mot pour des réalités sociohistoriques très différentes.....	10
À quelles conditions faire tomber les masques pour que dansent à leur tour les bacheliers ?.....	12



Bal masqué à Venise (Wikimedia Commons/« Wanblee », CC-BY-SA)

Les étendards sont-ils des voiles ?

Les thématiques de l'ouverture sociale ou de la sélection se recourent en convoquant rituellement, dès qu'on évoque l'échec dans l'enseignement supérieur, ces mêmes figures que sont les bacheliers « non généraux » : bacheliers technologiques et, plus encore, bacheliers professionnels. L'enjeu diffère : refus de la sélection sociale ou, au contraire, inadaptation présentée comme *essentielle* (par nature) ; la cible reste la même. Le schéma « malthusien » présuppose une formation insuffisante pour réussir ensuite ; le schéma « social » excipe d'une volonté de promotion sociale par l'accès aux études supérieures. Dans les deux cas, on confirme l'intégration tous azimuts

de cette réalité sociologique bien connue qui s'appelle, la stratification sociale des filières de formation.

Cette réalité, les « malthusiens » ne l'ignorent pas, qui restent fondamentalement marqués par une préférence (assumée ou pas) pour l'entre-soi culturel, sinon social. Pour leur part, les tenants de l'ouverture peuvent rappeler qu'ils ont la loi pour eux comme le précise, dans une rédaction législative inchangée depuis 1984, l'article L123-2 du Code de l'éducation :

Le service public de l'enseignement supérieur contribue : [...] 3° à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes [...].

Cet argument « légal » a été peu utilisé : les sphères militantes — s'affichant à gauche et à l'extrême gauche, ou classées comme telles — préfèrent renvoyer aux mythes fondateurs. Sacrifier à l'ouvriérisme (intellectuellement du moins) est d'autant plus facile que la classe ouvrière n'est plus qu'une référence lointaine, livresque, historique et surtout idéalisée. Pourtant, les figures convoquées au procès de l'orientation — qu'on en fasse un étendard (côté « contestataires ») ou un repoussoir (côté « malthusiens ») — ne sont pas celles qui font la *masse* des échecs à l'université parce qu'elles ne constituent qu'une toute petite partie des étudiants. Cette formulation qui peut surprendre nécessite d'être explicitée.

Nous avons repris dans un billet antérieur la réalité des chiffres, en nous appuyant notamment sur cette note de la Fondation Jean-Jaurès (Ismaïl Ferhat). Un bachelier professionnel sur douze s'inscrit dans une filière universitaire hors IUT, le plus souvent faute d'autre recours. 5 % des étudiants de L1 sont issus du bac pro. Leur échec massif (si l'on considère l'avenir des étudiants issus de cette filière) doit être relativisé *dans l'ensemble* par leur faible nombre dans les cohortes. Il ne peut pas être pour cette raison, le facteur explicatif de l'échec en licence qui touche d'abord et principalement les étudiants issus d'un bac général.

À la rentrée 2016-2017, dans les formations universitaires LMD (non sélectives), 32 717 nouveaux bacheliers s'étaient inscrits à l'université : 27 276 d'un bac général (83,4 % des néo-bacheliers inscrits) ; 3 701 d'un bac technologique (11,3 %) ; 1 740 d'un bac pro (5,3 %)¹. De fait, le document publié, lors de la consultation sur la loi ORE, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le rappelle très justement (plateforme d'ensemble ici ; document synthétique au format PDF là) :

Seulement 27 % des étudiants ont leur licence en 3 ans et 39 % en 4 ans. Les 61 % restants abandonnent les études dans lesquelles ils se sont initialement engagés (33 % après un an, 13 % après deux ans d'études), ou se réorientent vers d'autres formations.

Ce taux d'échec élevé concerne l'ensemble des bacheliers, y compris les bacheliers généraux. Il est plus élevé encore pour les bacheliers technologiques et professionnels. Ils ne sont respectivement que 7 % et 2 % à valider leur licence en 3

(1) Source : « 6,5 Les nouveaux entrants à l'Université » in : *Repères & références statistiques 2017. Enseignements • formation • recherche*, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de la recherche, 2017, p. 160-161.

ans. Si 80 % des étudiants obtiennent un diplôme à l'issue de leurs études, c'est au prix de multiples détours qui souvent pèsent sur les étudiants les plus défavorisés.

Pourtant, ce ne sont pas les difficultés d'affectation de néo-bacheliers à la rentrée 2017-2018 — y compris, mais pas seulement, le tirage au sort dans les filières en tension — qui ont conduit à la loi ORE... et au remplacement d'APB (Admission post bac) par « Parcoursup ». Le changement qui en découle, outre la remise en cause d'un tirage au sort devenu « non marginal », est évoqué non plus comme modalité d'affectation des places disponibles, mais comme moyen d'améliorer la réussite en premier cycle universitaire, toutes choses étant égales par ailleurs.

Au fur et à mesure que le bal des hypocrites se déroule, la musique du moment a fait oublier le grand air de l'injustice-du-tirage-au-sort des débuts. Revenons sur ce qui a provoqué la transition d'APB à Parcoursup.

D'APB à Parcoursup

Le nouveau dispositif, via notamment l'examen des « attendus » et l'affectation sur dossier, devait être la solution miracle ? Sachons douter des miracles... même après le discours des Bernardins. Nous avons, après ce spécialiste de l'orientation qu'est Bernard Desclaux, évoqué les limites du remplacement d'*Admission post-bac* (APB) par *Parcoursup* (voir : « APB, ce pelé, ce galeux »). Nous avons évoqué par la suite ces tensions démographiques non prises en charge qui sont à l'origine des « sous-capacités », partant, des problèmes d'affectation rencontrés à l'été 2017. Le ministère les évoque bien, mais leur prise en charge, budgétaire notamment, apparaît bien minorée : le passage à Parcoursup ne va pas les régler par magie (nous n'y croyons, avouons-le, pas plus qu'aux miracles : voir ici sur les tensions à prévoir).

Le danger prévisible de Parcoursup est celui d'un examen à la chaîne des candidatures par les établissements, selon des critères automatisés et standardisés. **De quels moyens les universités, déjà sous-encadrées, disposent-elles pour que l'examen des demandes et la vérification des attendus** soient autre chose que le relevé de notes du bac de français en première (capacités d'expression) et les bulletins scolaires ? Or il s'agit bien, en principe, d'une étude et d'une réponse *individualisées* en fonction d'attendus définis, donc d'un examen au cas par cas en fonction de la demande ou du projet d'orientation.

Cela devrait exclure les réponses stéréotypées liées au type de baccalauréat ou de série du bac, aux notations, même pondérées. On reviendrait à des mécaniques de tri social et scolaire en distinguant, à la mode de Baudelot et Establet² (*L'École capitaliste en France*, un classique de chez

(2) Christian Baudelot et Roger Establet, *L'École capitaliste en France*, François Maspero éd., collection « cahiers libres » n° 213-214, Paris, 1971-1973. Les auteurs y exposaient une analyse fondée sur la distinction sociale et scolaire entre un réseau « primaire-professionnel » et un réseau « secondaire-supérieur ». Cet ouvrage sociologique se revendiquait du marxisme-léninisme, et plus précisément d'une approche althussérienne de l'École comme « appareil idéologique d'État ». Cela n'enlève rien à ses constats mais montre, en même temps que le livre, très documenté, dévoilait certaines réalités (l'époque de sa rédaction est antérieure au « collège unique »), que le savant peut être lui-même victime d'un voile qui obscurcit la réalité des exemples qu'il vante ailleurs comme en témoignent les annexes (p. 299-336) qu'on relit aujourd'hui avec un intérêt épistémologique rétrospectif. Cela montre aussi que, lorsque le savant se veut aussi politique, le lecteur gagne à prendre un peu de distance... sans nécessairement jeter le bébé avec l'eau du bain.

Maspero de la grande époque), un réseau « primaire-professionnel-technique » d'un réseau « secondaire général-supérieur ». L'étanchéité sociale et culturelle qui en résulte serait de nature à rassurer les classes moyennes et supérieures désireuses, par un réflexe familial qui s'explique, de limiter la concurrence dont pourraient être victimes leurs rejetons — sachant que les classes les plus élevées se contentent, avec le *minimum nécessaire* d'oxygénation sociale, de truster les formations d'élite(s).

Comme nous l'avons rappelé, dans leur très grande majorité, les étudiants « en échec » sont titulaires d'un baccalauréat général. C'est mathématiquement sur eux que la « régulation » va d'abord peser — même si c'est proportionnellement moins, vraisemblablement — que pour lauréats des voies technologique et professionnelle. Mais comment peut-on imaginer des régulations purement « objectives », sinon objectivées ? *Nolens volens*, derrière les critères affichés comme « réels », il y a des approches à la fois subjectives et normatives, conscientes ou inconscientes, liées au type, mais aussi à la série de bac, à l'implantation du lycée d'origine, voire (l'inconscient social frappe toujours) à l'adresse de l'intéressé ou à la consonance de son patronyme, sans même parler des effets de genre (y compris par autolimitation).

Il est à craindre que, nonobstant les pouvoirs d'affectation conférés aux rectrices et recteurs pour les bacheliers « non affectés », les tribunaux administratifs soient encombrés par maints recours. Le fait qu'un étudiant ait trouvé une *autre* affectation que celle qui lui a été attribuée ne l'empêche pas, surtout s'il est un tantinet littéraire, de vouloir rejouer *les Plaideurs*, même s'il a trouvé une affectation dans une autre filière d'un autre établissement : l'attachement aux vœux prioritaires se comprend d'ailleurs d'autant plus que la formation initiale, en France sans doute plus que chez certains de nos voisins, *préempte* ce que peut être une réussite de vie.

Bal costumé, bal masqué

Le bal des hypocrites est donc ouvert. Pour ou contre la réforme, chacun peut y venir avec son masque... et son costume. L'exigence — légitime — de moyens pour l'enseignement supérieur³ doit être assortie de la mention « Où ? Pour qui ? Pour quoi faire ? » Ce serait peut-être l'occasion de poser le problème des insuffisances du système d'allocation des moyens et des inégalités considérables qu'il entraîne. Sinon en effet, un afflux de la manne accentuerait sans les combattre les inégalités entre établissements en continuant à « arroser là où c'est déjà mouillé ».

Le bal des hypocrites concerne aussi la réforme annoncée ou promise du baccalauréat : le débat public et les préoccupations des commentateurs n'ont porté (quelle surprise !) que sur le baccalauréat général⁴. C'est au prisme de l'hypocrisie sociale qu'on peut encore examiner les

(3) Rappelons que l'enseignement supérieur, depuis la loi 84-52 dite « Savary » du 26 janvier 1984, concerne l'ensemble des formations post-bac : « Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations postsecondaires relevant des différents départements ministériels. » (article 1^{er} de la loi). C'est l'actuel article L123-1 du Code de l'éducation.

(4) C'est la même hypocrisie sociale que celle qui poussait de bonnes âmes, de droite ou de gauche, à protester contre le transfert en première scientifique de l'enseignement de l'histoire au motif que, faute de cours en terminale, les malheureux bacheliers scientifiques qui peuplent les classes de prépa commerciales seraient brimés pour les concours d'accès à HEC, l'Essec et autres Sup de Co. Jamais nulle de ces belles âmes ne s'est interrogée sur l'exclusion des bacheliers professionnels de la réflexion philosophique. Tant qu'on reste dans l'entre-soi...

positionnements sur les évolutions du baccalauréat. L'organisation actuelle trouve ses racines, plus ou moins profondes selon la série, dans la réforme Fouchet de 1965, en des temps où les bacheliers ne représentaient encore qu'un cinquième d'une tranche d'âge, ce qui traduisait déjà une évolution considérable par rapport à l'après-guerre (un sur vingt). Mais on veut considérer parfois que rien n'a changé : ni les élèves, ni les lycées, ni l'enseignement supérieur.

Il y a près de trente ans, pourtant, que Guy Bourgeois a écrit *Le baccalauréat n'aura pas lieu*⁵. L'accident industriel annoncé par ce grand commis de l'État (de droite assurément, mais fin connaisseur du système, comme on dit) ne s'est pas réalisé. La multiplication des incidents montre qu'on n'en est pas loin. On sait aussi que l'écart entre la moyenne du bac actuelle et celles des quatre principales matières qui pèsent par leur coefficient est infime.

On voit bien, dans le corps professoral des lycées, les craintes de voir disparaître non pas *des* matières, mais *sa* matière de l'examen final, fût-ce avec un coefficient minimal. L'identité professionnelle de l'enseignant du secondaire, *nolens volens*, est souvent encore essentiellement son identité disciplinaire plus que de métier. Avant même d'être certifié ou agrégé, la *distinction* essentielle est d'être historien, philosophe, mathématicien, physicien... Que la matière, plus encore, la « discipline » pèse ou non à l'examen compte moins que sa présence à celui-ci : il la légitime comme les spécialistes considèrent qu'elle légitime (ou délégitime en cas d'absence) l'examen lui-même. Tel est le ressenti.

Le renvoi aux bulletins trimestriels suscite des accusations d'inégalité. On pointe les inégalités entre établissements, et donc l'inégalité du même bac — et déjà s'agite ce chiffon rouge des lycées de banlieue réputés « surnotateurs »... quand on ne se demande jamais si c'est vrai ni, à supposer que ce le soit, si les lycées prestigieux de centre-ville (ceux qui portent le nom d'un roi et non celui d'un héros de la Commune de Paris), n'auraient pas une tradition inverse pour mieux mettre en lumière leurs excellentissimes éléments, socialement filtrés à quelques faire-valoir près, aux habitus scolaires et culturels parfaitement ajustés, qui peuvent (voir doivent) accéder aux plus prestigieuses classes préparatoires.

Ajoutons que même les éléments réputés « objectifs », dans une série de baccalauréat donnée, incorporent des inégalités sociales comme le rappelait un récent article de Pascal Molinier⁶. Dans l'impossibilité matérielle où seront les établissements de traiter et d'accompagner les demandes, les dispositifs algorithmiques d'aide à la décision, il souligne à juste titre qu'on risque de s'en tenir aux notes comme si, au-delà des variations individuelles qu'on peut trouver entre des élèves de lycée, elles n'étaient pas *aussi* la traduction d'inégalités sociales, partant culturelles, qui, elles, n'ont pas de source individuelle.

Peut-on reprocher à la *notation* de se borner à la quantification ? Sans doute Pascal Molinier lui-même, quand il note les travaux de ses étudiants de Montpellier III, se fonde-t-il sur ses propres attendus en matière de connaissances, de méthode et de présentation bien qu'ils incorporent aussi des inégalités sociales et culturelles cristallisées dans l'éthos et l'habitus étudiantins. Le diplôme est

(5) Guy Bourgeois, *Le baccalauréat n'aura pas lieu*, présentation d'Hervé Hamon, Payot, Paris, 1989.

(6) Pascal Molinier, « Parcoursup : la pérennisation des inégalités sociales », *TheConversation.com*, 15/4/18 : <https://theconversation.com/parcoursup-la-perennisation-des-inegalites-sociales-94928> (URL consultée le 17/4/17).

censé être un objet défini par rapport à des compétences académiques « en soi », indépendamment du fait qu'on s'y coule plus ou moins « naturellement », plus ou moins facilement ou difficilement selon un parcours complexe et en partie déterminé par des propriétés sociales bien qu'elles n'enferment pas *absolument* les individualités.

Dans le même temps où l'accès à l'Université via Parcoursup est contesté, nul ne s'offusque du fait que les dossiers d'accès aux filières les plus sélectives soient déposés, traités, réglés bien avant que ne s'annoncent les épreuves d'un baccalauréat dont le diplôme n'est plus qu'une pièce administrative attendue *ex post*. Alors, en effet, le bac n'est plus alors le sésame (c'est le dossier), mais une certification qui, obligatoire dans le dossier, est largement prévisible et donc présupposée, compte tenu du parcours scolaire des intéressés. Sauf rarissimes accidents personnels, la possession du diplôme permet l'ouverture de la porte interne du sas dans lequel les candidat·e·s ont déjà pénétré. La porte externe du sas, quant à elle, reste verrouillée aux entrants (sauf ajustements limités de dernière minute). Ainsi s'effectuent les accès aux classes préparatoires, y compris les orientations, chez les scientifiques, vers ces « prépas étoilées » qui visent les concours les plus prestigieux. Ainsi s'effectuent également les accès vers les IUT ou les sections de techniciens supérieurs.

Peu importe que la méthode de l'examen (pondéré) des notes et des notations puisse être en pratique aussi efficace, sinon davantage, que la présence de la totalité des disciplines enseignées à un niveau donné à l'examen : la question relève aussi des combats symboliques, des critères de reconnaissance sociale, de prééminence ou de subordination dans un champ donné : on peut être enseignant·e recourant aux analyses bourdieusiennes en général, mais savoir, en particulier, ne pas y recourir en considérant le champ académique ou le champ professoral (ce qui n'est pas tout à fait la même chose) dans ses différentes configurations (selon la voie du baccalauréat considérée, la série de bac dans cette voie, etc.).

C'est pourquoi le rôle qu'on endosse dans le bal costumé sur le thème de l'accès à l'Université peut reposer sur des expressions généreuses socialement, sans que le masque qu'on y porte permette de dépasser sa vision ordinaire, routinière, cet implicite vécu qui est censé aller de soi et sur lequel on ne s'interroge pas davantage à cette occasion. Mais peut-on demander à chacun·e de régler, sinon toutes les contradictions du monde, du moins celles du baccalauréat ?

Janus et le baccalauréat

Le dieu latin Janus — d'où nous vient *janvier* — avait une double face : l'une vers le passé, l'autre vers l'avenir. C'est aussi, d'une certaine manière, la caractéristique du baccalauréat moderne, au moins depuis la première moitié du XIX^e siècle.

Le bac a joué longtemps, avant même la création des baccalauréats de technicien dans les années 1960, un double rôle de *certificat d'études secondaires* et de ticket d'entrée dans l'enseignement supérieur. Lorsque j'ai « passé le bac », en 1973, un nombre d'emplois conséquents était ouvert aux bacheliers : instituteur (par le recrutement latéral de non-titulaires, alors majoritaire, ou par concours ouvert aux bacheliers). Dans la Fonction publique existaient, à ce niveau, de nombreux concours de recrutement : contrôleurs (des postes, des impôts...), inspecteurs ou officiers de police... Le bac permettait aussi de devenir employé de banque ou d'assurances.

Dans les années 1970, la quasi-totalité des « bacheliers techniciens », selon la formulation alors en vigueur, entraient directement sur le marché du travail. Les BTS n'étaient pas aussi développés. Quant au baccalauréat professionnel, il n'existait pas et n'était pas même dans les têtes⁷. On n'en est plus là. Les bacheliers, dans cette période, représentaient seulement le cinquième d'une classe d'âge. Les autres avaient déjà été orientés vers la voie professionnelle (CAP en fin de 5e, BEP après la 3e), ou étaient rentrés dans la vie active à 16 ans (ou à partir de 14 ans via l'apprentissage)⁸.

Aujourd'hui, le paysage a changé profondément, à commencer par les débouchés possibles pour un niveau donné. N'en déplaise à ceux qui ont une vision mythifiée d'un apprentissage dont ils ne veulent pas pour leurs propres enfants, le CAP de dactylo et le BEP de sténodactylo ont disparu. Les opérateurs industriels se situent à un autre niveau. D'ailleurs, si les ingénieurs et cadres sont privés du plaisir hiérarchique de donner un brouillon plus ou moins bien écrit à *une* secrétaire, on a besoin d'assistant·e·s, mais au minimum de niveau BTS.

Les débouchés directs n'existent plus pour un bachelier général ni même technologique (le bac professionnel a conservé sa mission première d'insertion professionnelle directe d'opérateurs qualifiés). Pour les voies générale et technologique, la terminale ne peut plus être un point final. C'est tout l'enjeu de construire un espace cohérent « bac -3/bac+3 » entre deux mondes qui ont longtemps été étanches à l'époque où le bac pouvait être une fin en soi ou une solution de repli possible.

C'est là qu'on bute sur des problèmes de positionnement catégoriel qui surgissent d'autant plus qu'ils n'ont pas été pensés, sinon parfois « à la petite semaine ».

Comment penser la continuité lycée-université ?

On voit poindre, çà et là dans les lycées, des formules-chocs sur « l'universitarisation du lycée », comme il y a quelques années le déploiement de professeurs du secondaire dans les universités (PRAG et PRCE⁹) avait fait hurler les enseignants-chercheurs à la « secondarisation de l'Université ». On pourrait s'amuser du fait que ceux qui dénoncent cette « universitarisation du lycée » pouvaient contester en d'autres temps ce qu'ils appelaient la « primarisation du collège », mais il faut y voir le fait que le lycée est encore vécu par ses enseignants — même s'ils n'ignorent pas qu'il y a un *après* — comme un aboutissement « en soi ».

L'habitus du professeur de lycée le tend tout entier vers la préparation, *dans sa discipline*, au baccalauréat conçu comme l'alpha et l'oméga de la formation secondaire dont témoigne d'ailleurs le compte à rebours qui continue de mener de la classe de sixième à la terminale. Regarder au-delà du bac, hormis le post-bac des lycées assumés par des collègues (on s'intéresse à l'accès en prépa, pas à la suite : c'est « passer à autre chose »), c'est remettre en cause un système perçu comme clos, mais

(7) Le baccalauréat professionnel a été mis en place par la loi Carraz du 23/12/1985. Le cycle de formation se déroulait en deux ans à l'issue du BEP, lui-même passé en deux ans après la classe de troisième). Depuis la rentrée de septembre 2009, le bac pro s'inscrit dans un cycle de trois ans après la classe de troisième.

(8) Les meilleures élèves des dernières années de CAP pouvaient accéder à des « secondes spéciales » leur mettant d'obliquer vers des baccalauréats de techniciens (technologiques aujourd'hui). De même, les meilleurs élèves des terminales BEP pouvaient-ils envisager le même diplôme après une « première d'adaptation ».

(9) PRAG et PRCE : respectivement professeurs agrégés et certifiés affectés dans l'enseignement supérieur ;

aussi un fort attachement à une logique disciplinaire cohérente, alors qu'à l'extérieur (notamment « en fac »), on sait qu'elle est bousculée. Certains champs disciplinaires du secondaire sont fractionnés à l'Université où d'autres champs importants apparaissent pour la majorité des lycéens (comme le droit pour ceux des séries générales, dans une approche très différente de celle qu'ont rencontrée les bacheliers technologiques de la filière « management et gestion »).

Parler d'*universitarisation du lycée*, c'est considérer comme un problème le fait que le parcours au lycée s'inscrit dans une continuité avec un moment de « sas » comme *mutatis mutandis* entre l'école maternelle et l'école élémentaire qui constituent toutes deux l'enseignement primaire, mais ne sont pas la même chose. Pourtant, la culture professionnelle des enseignants de lycée intégrait bien la notion de « dossier » pour les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires ou une filière sélective comme celle des IUT. Mais, ou bien cela restait dans les murs du lycée (avec des enseignants de lycée), ou bien cela restait très « à part ». Pour l'Université, la possession du bac était le « passe » permettant de passer la porte séparant le lycée de l'enseignement supérieur, chacun vivant sa vie, avant comme après (l'étudiant·e étant censé s'adapter, comme de bien entendu).

Que ce soit au lycée ou à l'Université, on connaît *son monde* : le monde dans lequel on s'inscrit, les collègues qu'on côtoie et avec lesquels on partage souvent les mêmes schèmes, le même éthos et parfois même le même habitus. L'ancien enseignant du secondaire devenu enseignant-chercheur acquiert les caractéristiques et le point de vue de son nouvel environnement. Ajoutons que les raisonnements tenus par les commentateurs, mais aussi par les professionnels souvent, les approches des uns et des autres aussi, sont moins souvent fondées sur l'existant du moment que sur l'existant qu'ils ont vécu, comme le disait Fernand Raynaud, il y a *un certain temps*.

La prise en compte de la nécessité de construire un continuum « bac —3/bac+3 » ne va donc pas de soi. Il ne s'agit pas de tout lisser, ce qui n'aurait pas de sens. Les objectifs, le fonctionnement, l'organisation de l'avant et de l'après-bac n'ont rien à voir : il s'agit bien de prendre en compte un « rite de rupture » (avec une rupture réelle, nécessaire, pour que l'*élève* passe à autre chose et devienne *étudiant*).

On ne peut d'ailleurs demander à un jeune de seize ans (en première) de se projeter sur le parcours qu'il pourrait avoir achevé à vingt et un ou vingt-deux ans. Cela peut arriver. Il peut même arriver qu'il y ait concordance entre les aspirations exprimées et les moyens de les réaliser, mais ce n'est pas la généralité : la période du lycée (et sans doute encore la première année de fac) autorise les indécisions, les incertitudes et doit même permettre de gérer les erreurs d'aiguillage.

C'est pourquoi il faut éviter, dès la première, la construction de filières étanches vers les filières de formation de l'enseignement supérieur. Le lycée ne peut être réduit (comme le craignent les dénonciateurs de son « universitarisation ») au rôle de « prépropédeutique » de l'enseignement supérieur. En revanche, dans la construction (complexe, aléatoire, irrégulière voire contingente) d'un projet personnel d'orientation, le fait de connaître des « attendus », de se mettre en tête que le choix de « majeures d'examen » a des implications, peut faciliter des prises de conscience bien plus positives que le « Je passe mon bac, et je verrai après ».

C'est pourquoi aussi, dans le même ordre d'idées, le caractère « utilitariste » de l'orientation au seul prisme des débouchés serait une erreur profonde au niveau du premier cycle universitaire : on finirait d'ailleurs par réduire les accès en licence en fonction des débouchés en master. Or la licence

commence progressivement à remplacer comme certification générale ce qu'était le bachot dans les années 1960-1970 encore. Cela n'exclut pas les préoccupations sur la suite ou sur les débouchés « en soi » du champ considéré, mais on ne peut oublier que l'Université (puisqu'il est surtout question d'elle) fait acquérir des compétences transversales au-delà de la dimension cognitive propre à chaque champ disciplinaire¹⁰.

Ce serait donc une erreur majeure que de vouloir considérer qu'une réponse technique miracle résoudrait les problèmes, comme l'a voulu supposer la communication sur la disparition d'APB et son remplacement par Parcoursup. Puisque le « droit » d'accès à l'enseignement supérieur est affirmé pour les bacheliers, comment module-t-on l'offre universitaire en ajustant la capacité d'accueil ? Si l'on considère, lors de la procédure d'orientation (Parcoursup ou une autre, peu importe), que certains aspirants ont besoin de renforcer connaissances et compétences, avec quels moyens procède-t-on, dans une phase transitoire comme au long de la scolarité universitaire ? Sauf à considérer qu'entre dix-huit et vingt ans les jeux sont faits — ce qui n'arrange au fond que les *happy few* entrés dans le moule en écartant celles et ceux, issus de milieux souvent plus modestes, dont le déclic peut être plus tardif. Il n'est pas ici question de *maturité*, mais bien de *maturation*.

On peut évidemment considérer que le système doit fonctionner en fonction de critères « objectifs » sur le sacro-saint « niveau » (qui ne font aucunement entrer en considération des préoccupations plus *vulgaires*, c'est entendu), autrement dit pour les jeunes qui sont déjà entrés dans le moule à dix-sept ou dix-huit ans. C'est justement pour ces publics-là qu'existe déjà une palette de formations sélectives (CPGE, IUT, bilicences...), si l'on considère à part les sections de techniciens supérieurs pour d'autres raisons (y compris ce que fut, socialement et scolairement, l'orientation après la troisième ou en première).

Il faut aussi rappeler ce que le baccalauréat permettait et ne permet pas ou ne permet plus.

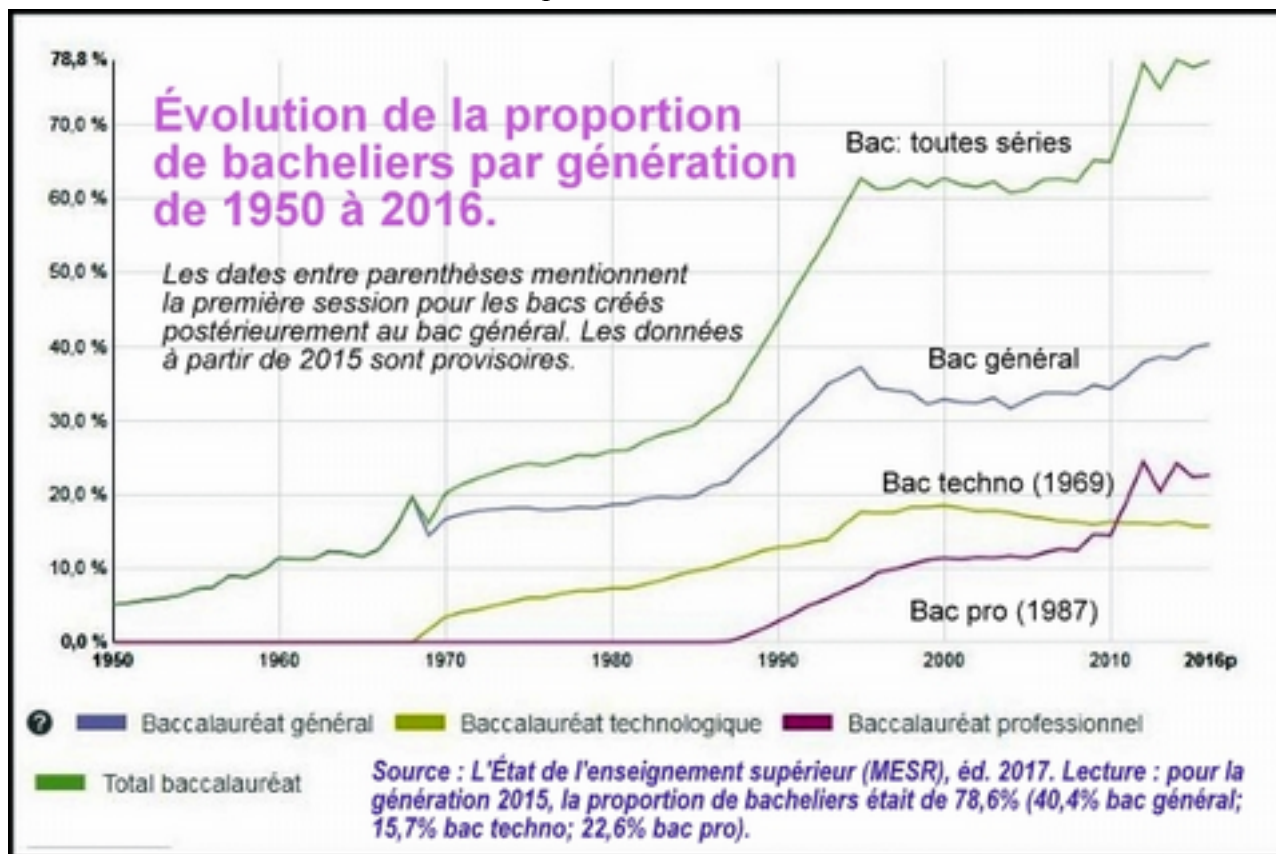
Baccalauréat : un même mot pour des réalités sociohistoriques très différentes

Penchons-nous aussi sur l'évolution de ce que représente le baccalauréat, bien différent de ce diplôme qui, dans un système fortement ségrégué socialement, ne concernait à la Libération que 2 % d'une classe d'âge.

Le baccalauréat est devenu — ce qu'il n'était pas il y a vingt ans ou plus — un rite de passage socialisé. Antérieurement, cette fonction sociale ne jouait que dans et pour des milieux plus restreints, économiquement et/ou culturellement favorisés. Cela explique peut-être que le débat soit mené, le plus souvent à coups d'arguments de café du commerce bien *poncifiants* (sans oublier cette nostalgie autovalorisante des mâles blancs de soixante ans et plus). On en oublie alors la fonction de connexion que joue le baccalauréat entre *les lycées* et *les formations d'enseignement supérieur*.

(10) Cette question est notamment évoquée dans un article collectif récent sur le site [TheConversation.com](https://theconversation.com/acces-a-luniversite-les-points-litigieux-ne-sont-pas-dans-la-loi-94678) : « Accès à l'Université : les points litigieux... ne sont pas dans la loi », 13/4/18, <https://theconversation.com/acces-a-luniversite-les-points-litigieux-ne-sont-pas-dans-la-loi-94678>.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la part de bacheliers dans une génération et la nature des baccalauréats ont fortement évolué depuis 1950 :



« *Le baccalauréat et les bacheliers* », L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France (ministère de l'Enseignement supérieur), éd. 2017

Encore faut-il en mesurer les limites et les enjeux de ces évolutions en regardant aussi au-delà de la génération qui passe.

Les limites d'abord, comme l'indiquent les statistiques ministérielles¹¹. 45 % des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 40 % pour la moyenne OCDE (données 2014), mais, en France, 17 % des diplômés de l'enseignement supérieur (donc un peu plus du tiers de l'ensemble) ont eu une formation supérieure courte (généralement BTS, la grande majorité des titulaires de DUT poursuivent leurs études), alors qu'ils ne sont que 6,4 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

C'est quand même à rapprocher des trois quarts de néo-bacheliers (tous bacs confondus) qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur (données 2014), sachant que c'est le cas de la totalité des bacheliers généraux, de quatre bacheliers technologiques sur cinq, mais seulement d'un bachelier professionnel sur trois. C'est là qu'on retombe (en pondérant par l'effectif relatif des catégories de bac) sur l'évaporation d'un nombre conséquent d'entre eux en cours de formation supérieure.

De fait, il y a bien sélection. Elle est explicite pour certaines formations (CPGE, STS, certaines filières universitaires comme les « bilicences »). Pour les formations universitaires idéaltypiques (licences standards), elles sont honteuses, clandestines, intériorisées : c'est la sélection sur la pointe

(11) « *Le niveau d'études de la population et des jeunes* », in: *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, éd. 2017.

des pieds qui se ressent dans les amphis à la fin du premier mois, puis au commencement des enseignements de second semestre.

La tentation *microéconomique*, pour un enseignant ou, en tant qu'institution, un établissement d'enseignement supérieur peut être de se dire que le malthusianisme a du bon, qu'il est plus agréable de travailler avec de « bons » étudiants, moins nombreux, qu'on mènera jusqu'au master et au-delà. Mais la réflexion qu'il faut collectivement porter est bien celle d'une stratégie d'ensemble d'élévation des qualifications.

La tentation « gestionnaire », pour des pouvoirs publics qui ont fait de la contrainte budgétaire l'alpha et l'oméga de toute politique, est de continuer à ne pas anticiper la croissance démographique du public universitaire en se fondant sur un raisonnement à double détente :

1^o les discours ne coûtent rien ;

2^o la responsabilité ultérieure reviendra aux établissements (lycées pour l'origine, universités pour l'affectation), tant pis si l'application de Parcoursup conduit à un accroissement du nombre de « reçus-collés » d'un nouveau genre (reçus au bac sans affectation dans l'enseignement supérieur). Et naturellement, on se tournera, l'œil noir de reproche, vers l'Université (*chargée*, dans tous les sens du terme, du « non-sélectif ») et non vers les filières sélectives qui auront fait comme d'habitude.

Ce faisant, on notera que l'application du tirage au sort via APB produirait la même proportion de reçus-collés faute de place. C'est ce qui fait la limite de la « lutte » contre la loi ORE et dispositif « Parcoursup ».

À quelles conditions faire tomber les masques pour que dansent à leur tour les bacheliers ?

Implicitement pour les différents acteurs, comme nous l'avons rappelé, l'étalon de référence est la bachelière ou le bachelier brillant, qui sait quoi attendre de l'enseignement supérieur, quel que soit le type d'établissement ou de filière, mais qui sait aussi ce qu'on *attend* de lui. Or, comme l'indiquait Dominique Meurs dans une note de la Fondation Jean-Jaurès («Passer de la honte de la sélection à une orientation efficace», FJJ, 29/08/2017) :

Que, dans une société qui repose de plus en plus sur l'intelligence et la capacité d'adaptation on continue à figer les hiérarchies et les élites sur la capacité de travail et d'abstraction testée à seize ans ?

La réalité d'aujourd'hui est que les fonctions d'opérateur, hormis certains cas bien circonscrits ou le niveau V (CAP-BEP) correspond encore à une réalité (métiers de bouche, coiffure-esthétique...) tend à se déplacer au niveau IV (bac professionnel), voire au niveau III (BTS/DUT). La réalité de demain est celle d'un pays où les possibilités du bagage de départ vont fortement conditionner l'adaptation continue à laquelle seront contraintes les générations actives et, plus encore, les générations montantes. **C'est ce qui fait du malthusianisme universitaire un suicide collectif.**

Inversement, il ne suffit pas de dire : « Embrassons-nous Folleville, et accueillons tout le monde ». L'échec actuel est destructeur, notamment pour les plus fragiles ; il est à terme destructeur

d'une cohésion sociale et nationale déjà largement entamée, et pourrait l'être pour la démocratie qui ne survivra pas à la désespérance.

Faut-il s'interdire alors de réfléchir à des solutions, y compris pour des bacheliers (qui peuvent être « généraux », d'ailleurs) en difficulté avec les raisonnements abstraits qu'implique l'enseignement supérieur (*abstrait* étant distinct de *théorique*) ? Non, mais cela oblige à penser des dispositifs *réels* d'accompagnement qui faciliteraient leur intégration et leur réussite. Là encore, méfions-nous de la centralisation et d'un modèle imposé dans une logique « top down ».

Si l'on avait la solution miracle, elle serait appliquée depuis longtemps. Il y a peut-être moins besoin d'une pierre philosophale transformant le bachelier *plombé* en étudiant *en or* que d'un ensemble de dispositifs et d'une palette d'outils à concevoir. Le redoublement universitaire coûte : ce coût (qui ne disparaîtra pas) peut être utilisé comme ressource pour faire mieux et autrement. Il ne s'agit pas de financer « à l'aveugle », mais de contractualiser en évaluant et en regardant, au-delà des suppositions que chacun (moi compris) fait ou est en droit de faire, ce qui fonctionne. Même s'il y a une bourse de bonnes pratiques, ce qui peut fonctionner ici peut ne pas fonctionner là pour d'excellentes raisons. Tout cela implique une mise de fonds. À l'évidence, c'est un saupoudrage qui risque d'être proposé.

On peut aussi s'interroger sur le fait que l'enseignement supérieur (et pas seulement les universités), qui sait bien former les étudiants, ne sait pas aujourd'hui former (de façon certifiante) des adultes en leur proposant autre chose qu'une validation de niveau pour s'inscrire à un cursus conçu pour des étudiants issus de la filière bac (il y a des exceptions, notamment parfois avec les licences professionnelles, mais ce n'est pas la généralité). L'Université tout au long de la vie reste à construire : qu'elle offre une perspective à des jeunes ayant suivi d'autres cheminements après bac est sans doute une condition pour qu'ils ne considèrent pas (à raison aujourd'hui) qu'ils sont socialement perdus s'ils n'y arrivent pas après le bac.

Car c'est aux jeunes et aux moins jeunes, ceux qui n'ont pas « construit leur avenir (brillant) à vingt ans », qu'il faut penser.

La majorité des jeunes que les formations d'enseignement supérieur, Université comprise, accueilleront en septembre 2018 seront nés en 2001. Leur entrée dans le monde professionnel commencera le plus souvent autour à l'automne 2023 ou 2024 pour une carrière — mais *des* emplois — jusqu'à la décennie 2060-2070. Qui connaît la réalité des emplois dans dix ans, vingt ans, trente ans ? La seule chose qu'on sache est qu'il y aura des bouleversements profonds, qu'un jeune de vingt ans aujourd'hui pourrait exercer trois ou quatre métiers différents, dont deux peut-être, n'existent pas aujourd'hui et n'existeront peut-être pas encore dans dix ou vingt ans.

Si l'on veut sortir des *mascarades*, c'est le défi à relever. Il est long, complexe, empli d'incertitudes et de contradictions. Il est lourd de contraintes. Plus que des « coups de com gouvernementale » ou des propos de bistrot (ou de machine à café), il exige un courage et une volonté politique réels, avec une continuité d'engagement. Il s'agit bien de stratégie nationale de long terme, avec la nécessité d'une planification, mais surtout de tracer... un dessein d'avenir. ■

RÉFÉRENCES DE CET ARTICLE

Luc Bentz, « Accès à l'enseignement supérieur : le grand bal des hypocrites », 29 avril 2018, blog *Étudiant sur le tard*, <http://blogs.lexpress.fr/etudiant-sur-le-tard/bal-des-hypocrites/>, Document sous licence Creative Commons accessible à l'adresse à l'adresse qui précède.



Document placé sous licence Creative Commons int. 3.0 : attribution, usage non commercial, partage à l'identique.